

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 25 juin 2010,

L'ANMDA, Association Nationale des Maisons Des Adolescents, est attentive depuis plusieurs mois, avec une inquiétude croissante, aux difficultés de financement auxquelles sont confrontés, dans de nombreuses régions, les ESJ (Espaces Santé Jeunes) et les PAEJ (Points Accueil Ecoute Jeunes).

Les ESJ et les PAEJ constituent des partenaires naturels et privilégiés des Maisons des Adolescents. Initiés antérieurement aux Maisons des Adolescents, elles ont expérimentés des modalités d'accueil et d'écoute auprès des adolescents en souffrance. Ces pratiques ont influencé le fonctionnement de nombreuses MdA.

Sur de nombreux territoires, les ESJ et les PAEJ sont associés fortement au fonctionnement des Maisons des Adolescents. Dans certains cas, les MdA sont l'émanation directe de ces dispositifs dont l'évolution a permis leur constitution en Maison des Adolescents. Dans d'autres cas, les MdA favorisent l'émergence de nouveaux espaces ou points d'accueil.

Leur proximité avec la population adolescente et leur famille, leur savoir faire en terme de prévention et d'accès aux soins les désignent tout spécialement pour s'articuler avec les MdA, dans un continuum de soins, conformément aux préconisations de la circulaire de mars 2002 qui a créé les PAEJ.

Le désengagement de l'état de ces dispositifs, délégué aux directions départementales de la cohésion sociale, met directement en péril les actions de prévention et d'écoute auprès des adolescents en souffrance. Au delà des ESJ et des PAEJ, ce sont tous les dispositifs d'aide et de soins aux adolescents qui sont touchés.

L'ANMDA tient à réaffirmer l'importance des actions menées par l'ensemble des PAEJ et des ESJ qui, en s'articulant avec les MdA, constituent un acteur essentiel du dispositif d'accueil, de prévention et de soin au service des adolescents et de leur famille, répondant ainsi aux missions dont les MdA ont été chargées par la circulaire du 4 janvier 2005.